

# RAPPORT ANNUEL 2012





# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	4
Objet social du Port de Bruxelles	6
Conseil d'administration	7
Directions	8
Les 140 membres du personnel du Port en 2012	9
Trafics 2012 : baisse du trafic de transit, hausse du trafic conteneurs	10
Une nouvelle zone portuaire durable bientôt développée	12
Affectation du site Carcoke	13
"Watertruck" : une innovation pour le transport par la voie d'eau	14
Bientôt un nouveau parc régional en rive gauche du Bassin Béco	14
Préparation du nouveau contrat de gestion et actualisation du Masterplan	15
Le centre TIR devient une immense installation photovoltaïque	15
Le nouveau terminal à passagers de l'avant-port a un visage	16
Une gestion dynamique des ressources humaines	16
La gestion environnementale du Port récompensée	16
Succès de foule pour l'édition 2012 de la Fête du Port	17
Le Port de Bruxelles se dote d'un nouveau logo	17
<b>RAPPORT DE GESTION 2012</b>	19
1. Introduction	20
2. Bilan	22
3. Compte de résultats	24
Rapport du Commissaire	26
Proposition de l'Assemblée générale de statuer sur les points de l'ordre du jour	28
<b>BILAN AU 31 DECEMBRE 2012</b>	29
Compte de résultats au 31 décembre 2012	32
Annexes au bilan et comptes de résultats	33
Bilan social	38
Règles d'évaluation	40
Composition du capital au 31 décembre 2012	42

# INTRODUCTION

**V**

**ous le remarquerez d'emblée à la lecture de ce rapport annuel, le Port de Bruxelles s'est doté d'un nouveau logo. Une décision qui a été prise à la suite de l'annonce par la Région de Bruxelles-Capitale de sa nouvelle image et de la modernisation de l'iris qui symbolise la Région depuis sa création en 1989. C'est tout naturellement que nous avons décidé de nous intégrer à cette nouvelle image, avec le résultat que vous découvrez dans ce document.**

Et c'est le personnel du Port qui a voté pour choisir le nouveau logo, sur base des propositions qui avaient été faites par les graphistes qui ont travaillé à la conception de notre charte graphique. Nous avons ainsi voulu que le personnel puisse s'approprier la nouvelle image de son institution.

Un nouveau logo et une nouvelle image qui sont lancés l'année des vingt ans du Port de Bruxelles puisque nous célébrons en 2013 la création de la société régionale du Port de Bruxelles le 1<sup>er</sup> juin 1993. Un anniversaire qui nous permettra de faire le bilan de nos vingt années d'existence en tant que société régionale, mais aussi de nous projeter dans l'avenir avec des perspectives motivantes pour les prochaines années puisque nous avons travaillé, au cours de l'année 2012, à l'actualisation de notre masterplan à l'horizon 2030, un document qui sera présenté au cours du premier semestre de 2013 et balise l'avenir de la place portuaire bruxelloise pour les prochaines années.

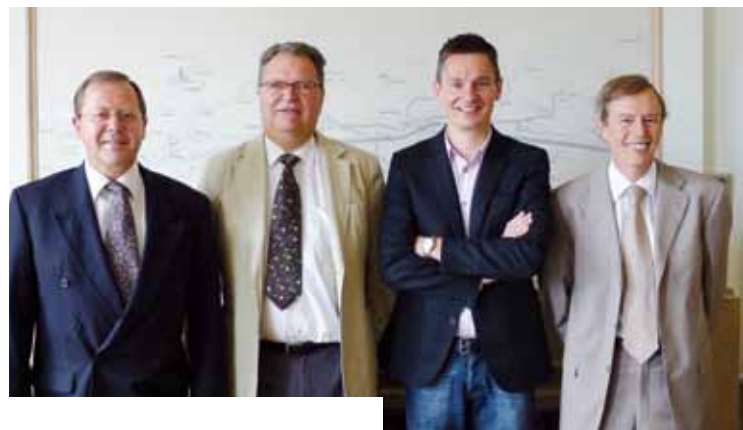
**Un anniversaire qui sera aussi festif puisque plusieurs événements seront organisés au cours de l'année 2013.**

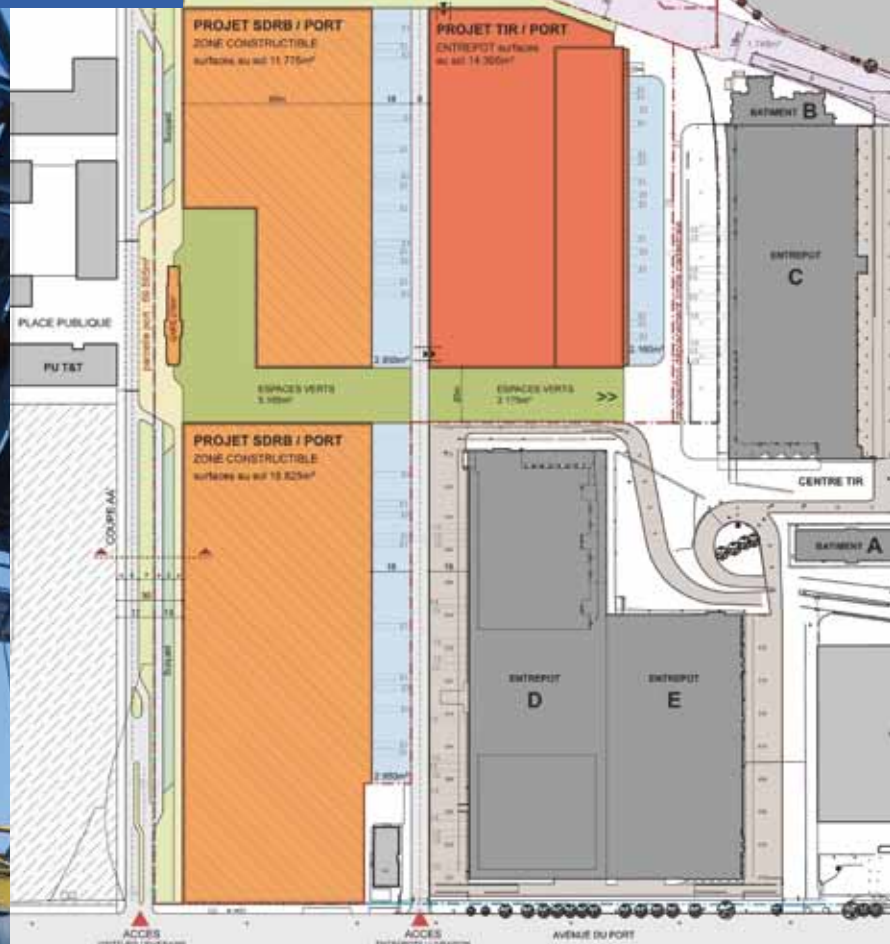
Mais revenons sur l'année 2012, au cours de laquelle plusieurs décisions importantes ont été prises pour l'avenir du Port, dont le projet de développement du site situé entre le centre TIR et Tour & Taxis par la création d'une zone portuaire économique durable, le développement d'un futur parc régional sur la rive gauche du bassin Béco, ou encore des avancées dans le dossier Carcoke.

Nous avons aussi entamé en 2012 les négociations du nouveau contrat de gestion qui liera le Port à la Région pour la période 2013-2018, finalisé l'actualisation du masterplan à l'horizon 2030 et sélectionné le projet pour la création d'un terminal à passagers dans l'avant-port.

**Autant d'avancées qui doivent nous permettre, en cette année anniversaire de notre création, d'ancrer fermement le Port de Bruxelles dans l'avenir et d'assurer la poursuite de son rôle en faveur de l'économie bruxelloise et d'une amélioration de la mobilité en région de Bruxelles-Capitale.**

*Benoit Hellings, président du conseil d'administration  
Piet Coenen, vice-président du conseil d'administration  
Alfons Moens, directeur général f.f.  
Philippe Matthis, directeur général adjoint f.f.*





# OBJET SOCIAL DU PORT DE BRUXELLES



Le Port de Bruxelles est chargé de la gestion, de l'exploitation et du développement du canal, du port, de l'avant-port, des installations portuaires et de leurs dépendances dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Organisme d'intérêt public doté de la personnalité juridique, le Port de Bruxelles compte quatre groupes d'actionnaires publics dont les parts sont réparties comme suit :

- | La Région de Bruxelles-Capitale, qui détient 58,05 % du capital ;
- | La Ville de Bruxelles, qui détient 33,40 % du capital ;
- | Les 8 communes bruxelloises actionnaires de l'ancienne Société du Canal (Molenbeek-Saint-Jean, Schaerbeek, Saint-Gilles, Anderlecht, Saint-Josse-ten-Noode, Ixelles, Koekelberg, Etterbeek) qui détiennent ensemble 4,88 % du capital ;
- | La s.a. Bruxelles-Infrastructures-Finances, filiale de la Société régionale d'investissement de Bruxelles, qui détient 3,67 % du capital.

## ADRESSES UTILES :

### **Siège administratif du Port :**

Place des Armateurs, 6  
1000 Bruxelles  
Tél. +32 (0)2 420 67 00  
Fax +32 (0)2 420 69 74  
portdebruxelles@port.irisnet.be  
www.portdebruxelles.be

### **Capitainerie du Port :**

Rue de l'Avant-Port, 2 bte 1  
1000 Bruxelles  
Tél. +32 (0)2 247 91 21  
Fax +32 (0)2 215 32 66  
capitainerie@port.irisnet.be

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

## PRÉSIDENTE

Benoit HELTINGS ..... F

## VICE-PRÉSIDENTE

Piet COENEN ..... N

## ADMINISTRATEURS

Fatima ABID ..... F

Mustafa AMRANI ..... F

Olivier AUVRAY ..... N

Efstratia BOUCLIS ..... F

Laurence BOVY ..... F

Mireille CORTEVILLE ..... N

Frédéric CRICKX ..... F

Benoît GOSSELIN ..... F

Jan GYPERS ..... N

Eric JASSIN<sup>1</sup> ..... F

Jean-Louis MAZY ..... F

Etienne NOEL<sup>2</sup> ..... F

Didier NOLTINCX ..... F

Katrien STYNEN<sup>3</sup> ..... N

Johan VAN LOOY ..... N

Annemie VERMEYLEN<sup>4</sup> ..... N

Serge VILAIN ..... F

Didier WAUTERS ..... F

## FONCTIONNAIRES DIRIGEANTS

Alfons MOENS ..... N

Philippe MATTHIS ..... F

## COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Benjamin CADRANEL ..... F

Gert VAN der EEKEN ..... N

<sup>1</sup> jusqu'au 16 février 2012

<sup>2</sup> à partir du 16 février 2012

<sup>3</sup> jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2012

<sup>4</sup> à partir du 1<sup>er</sup> juin 2012



# DIRECTIONS



## DIRECTION GÉNÉRALE

**ir. Alfons Moens**, directeur général f.f.

**Philippe Matthis**, directeur général adjoint f.f.

## DIRECTION ADMINISTRATIVE & INFORMATIQUE

**Albert Borremans**, coordinateur

**Bertrand de Hemptinne**, coordinateur

Personnel | Service social | Accueil | Gestion informatique et nouvelles technologies de l'information

## DIRECTIONS COMMERCIALE & JURIDIQUE

**Rainier Reekmans**, directeur

Concessions et locations de terrains, bureaux, entrepôts | Remembrements et extension du domaine portuaire

Autorisations | Assurances | Contentieux & Avis juridique | Gestion des contrats | Marchés publics

## DIRECTION FINANCIÈRE

**Bénédicte Adam**, coordinatrice

Gestion financière | Comptabilité analytique et budgétaire

## DIRECTION MARKETING & DÉVELOPPEMENT

### CELLULE COMMUNICATION

**Sylvain Godfroid**, coordinateur

Relations presse | Communication | Marketing | Événements

### CELLULE DÉVELOPPEMENT

**Valérie Tanghe**, coordinatrice

Développement | Etudes économiques et statistiques | Urbanisme

## DIRECTION TECHNIQUE

**Ann t'Kindt**, coordinatrice

Etudes et travaux voie d'eau | Réalisation et maintenance bâtiments

Travaux et maintenance canal | Electromécanique | Environnement

## CAPITAINE

**Luc Delprat**, capitaine de Port

Navigation | Sécurité sur la voie d'eau | Ouvrages d'art | Perception



## ADRESSES EMAIL

[amoens@port.irisnet.be](mailto:amoens@port.irisnet.be) | [pmatthis@port.irisnet.be](mailto:pmatthis@port.irisnet.be) | [aborremans@port.irisnet.be](mailto:aborremans@port.irisnet.be)

[bdehemptinne@port.irisnet.be](mailto:bdehemptinne@port.irisnet.be) | [rreekmans@port.irisnet.be](mailto:rreekmans@port.irisnet.be) | [badam@port.irisnet.be](mailto:badam@port.irisnet.be)

[sgodfroid@port.irisnet.be](mailto:sgodfroid@port.irisnet.be) | [vtanghe@port.irisnet.be](mailto:vtanghe@port.irisnet.be) | [atkindt@port.irisnet.be](mailto:atkindt@port.irisnet.be) | [ldelprat@port.irisnet.be](mailto:ldelprat@port.irisnet.be)



Khadija ABENAÏSSATI  
Bénédicte ADAM  
Songül AKIN  
Brahim AMRAOUI  
Nadia ARIDJ  
Lucienne BAEYENS  
Eric BAEYENS  
Ibrahim BAS  
Claudio BASIGLINI  
Jacques BASTIDE  
Marie-Christine BELLES  
Karim BENKAJJOU  
Luc BERCKMANS  
Isabelle BODART  
Albert BORREMANS  
Fabienne BRACKE  
Nicolas BREUER  
Chantal BRUTIN  
Julie CABANA-PETRIN  
Petra CACCIATORE  
Anthony CALLENS  
Michèle CEURVORST  
Nathalie CHARON  
Aïcha CHERIGUENE  
Olivier CLIQUET  
Erik COOREVITS  
Marie-Anne DAUNE  
Christiaan DE CUBBER  
Anneleen DE DONCKER  
Isabelle de GHELDERE  
Bertrand de HEMPTINNE  
Dirk DE MEYER  
Martine DE NORRE  
Vincent DE PERMENTIER  
Dirk DE PRINS  
Alfons DE ROY

André DE SMET  
Suzanne DEDECKER  
Line DELCOIGNE  
Luc DELPRAT  
Michel DELRIVIERE  
Eric DELVALLEE  
Louis DELVALLEE  
Roland DELVALLEE  
Audrey DEMEESTERE  
Claude DEMELENNE  
Jean-Paul DENAYER  
Philemon DENEFF  
Sylvian DEVILLE  
Yves DEWEZ  
Thierno DIALLO  
Emile DIET  
Yassine DIMAH  
Hafida DRAOUI  
Geoffroy DRAPPIER  
Anja DURANT  
Luis Filipe FERREIRA DA FRAGA  
Marthe FLORQUIN  
Thierry FRAIGNEUX  
Denis FRANQUIN  
Pierre GEERINCKX  
Jeannette GIESKES  
Marine GODEAU  
Sylvain GODFROID  
Thierry GOOSSENS  
Gaëtan GOUDMAEKER  
Philippe GROULT  
Mohamed HADJJI  
Marc HELMAN  
Eric HEYLIGHEN  
Camille HOFF  
Metin ILERI

Laurent JACQUET  
Paul JENARD  
Youssef KHATTABI  
Bernard LACROIX  
Mounir LAHANI  
Olivier LAMBRECHTS  
Monique L'HOIST  
Philippe LIENARD  
Denis LOUSBERG  
Patrick MAGUIN  
Bettina MARCOUX  
Carine MARCOUX  
Yannick MARTINS  
Philippe MATTHIS  
Giovanni MATTINA  
Denis MERTENS  
Michel MINY  
Alfons MOENS  
Anne MOMMENS  
André MOONS  
Maria MOTTARD  
Karim MRABET YOUSFI  
Said M'TALSSI  
Sébastien NEUHARD  
Johan OPSOMER  
Thierry ORBAN  
Philippe PARISEL  
Domenico PASCUZZI  
Rudi PIZARRO  
Nico RAEMDONCK  
Nordine RAMDANI  
Rainier REEKMANS  
Julien RICHE  
Mary Elizabeth  
RUBINOS CASTILLO  
Joe RUIZ-MARTIL

Faramarz SABZALIZADEH  
Kamel SAÏM  
Abdelouahid SBAI  
Pascal SCULIER  
Farah SEDDIK  
Thomas SERPENTI  
Hendrik STAES  
Dany STROEIJBANS  
Valérie TANGHE  
Yves TASSIGNON  
Xavier THIRIONET  
Marcel TILMANNE  
Ann T'KINDT  
Mohamed Wafid TOUNSI  
Denis TOUSSAINT  
Fabien VAN DEN BOSSCHE  
Jeff VAN DER AUWERA  
Bernard VAN KOMEN  
Eddy VAN MEENEN  
Geoffrey VANDECASTEELE  
Eddy VANDENHEUVEL  
Alain VANDERMAELEN  
Sabrina VANGENECHTEN  
Auréliе VANSIPPE  
Stefan VERBEECK  
Marc VERBIST  
Geert VERHEYEN  
Patrick VINDELINCKX  
Pierre WARNON  
Luc F.L.J. WEYERS  
Pierre WIELKI  
Ariane WOUTERS  
Sabir ZAHAF



LES 140 MEMBRES DU PERSONNEL DU PORT EN 2012

# TRAFICS 2012 : BAISSSE DU TRAFIC DE TRANSIT, HAUSSE DU TRAFIC CONTENEURS

**P**

principalement en raison de la faible conjoncture économique actuelle, les flux de marchandises ayant été transportés par voie d'eau à Bruxelles en 2012 sont en recul, léger pour les manutentions bruxelloises, plus prononcé pour les trafics en transit. Le trafic propre (les marchandises chargées et déchargées à Bruxelles) diminue de 5% pour s'établir à un peu plus de 4,6 millions de tonnes. Le trafic de transit quant à lui, soit les marchandises ne faisant que transiter par la voie d'eau bruxelloise, marque une nette baisse avec un recul de 22%. Le trafic global- trafic propre et de transit cumulés - s'en ressent donc pour s'établir à près 6,5 millions de tonnes, soit un recul de 10%.

TRAFIC GLOBAL			
(en milliers de tonnes)	2012	2011	Δ12-11
Trafic propre Bruxelles	4 606	4 855	-5%
Transit	1 845	2 345	-21%
<b>Total</b>	<b>6 451</b>	<b>7 200</b>	<b>-10%</b>

## LE PORT DE BRUXELLES EN CHIFFRES

- | Un domaine portuaire de 92 ha utiles
- | 14 km de voie d'eau
- | 5,5 km de quais utiles
- | 6,5 millions de tonnes transportées par la voie d'eau
- | Plus de 600 000 camions en moins dans la ville
- | 94 000 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées dans l'atmosphère
- | 24 millions € économisés pour tous en coûts externes
- | 360 entreprises
- | 12 000 emplois directs et indirects

Le Port de Bruxelles suit la tendance générale constatée dans le ralentissement de l'ensemble du secteur portuaire européen.

En 2012, le volume de marchandises transporté par la voie d'eau - le mode de transport le plus respectueux de l'environnement - a toute fois permis d'éviter la présence de plus de 600 000 camions dans et autour de Bruxelles, une économie de 94 000 tonnes de CO<sub>2</sub>, et un gain de près de 24 millions d'euros en coûts externes pour la collectivité.

## PROGRESSION DE L'ACTIVITÉ DU TERMINAL À CONTENEURS

Alors que 2011 avait enregistré une décroissance de 22%, en regard de ce qui reste pour l'instant le record absolu de 2010 (17 979 EVP), l'année 2012 renoue avec la croissance des conteneurs manutentionnés à Bruxelles : 16 003 EVP ont été comptabilisés au terminal de l'avant-port, contre 14 053 en 2011, soit une augmentation de 14%.

## LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION TOUJOURS EN TÊTE

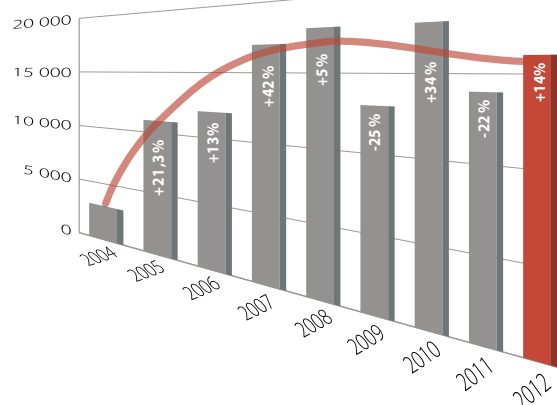
Malgré un léger recul, les matériaux de construction restent en tête des catégories de marchandise. Les hydrocarbures restent en deuxième position et évoluent positivement. Les produits métallurgiques subissent quant à eux la conjoncture défavorable.

### ÉVOLUTION PAR CATÉGORIES DE PRODUITS

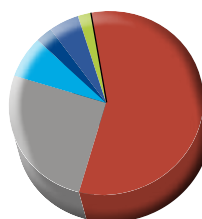
(en milliers de tonnes)	2012	2011	Δ12-11
Matériaux de construction	2 611	2 836	-8%
Produits pétroliers	1 171	1 170	0%
Produits agricoles	332	316	5%
Divers (conteneurs)	233	205	14%
Denrées alimentaires	122	154	-21%
Minerais & ferrailles	113	118	-4%
Produits métallurgiques	21	53	-60%
Autres	3	3	0%
<b>Trafic propre</b>	<b>4 606</b>	<b>4 855</b>	<b>-5%</b>

### ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DU TERMINAL À CONTENEURS

(en EVP)



### RÉPARTITION DU TRAFIC PROPRE EN 2012



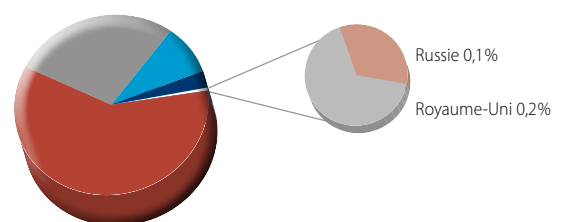
Matériaux de construction	57%
Produits pétroliers	26%
Produits agricoles	7%
Denrées alimentaires	3%
Divers (conteneurs)	5%
Ferrailles	2%
Produits métallurgiques	0%

## LES PAYS-BAS RESTENT PREMIER PARTENAIRE

Les Pays-Bas confirment une fois de plus leur leadership dans les échanges commerciaux, avec près de 60% des tonnages échangés. Rotterdam et les ports côtiers assurent, avec Anvers, l'approvisionnement bruxellois en hydrocarbures, tandis que les ports d'estuaire (Dordrecht, Breskens, ) fournissent l'essentiel du sable à la construction bruxelloise. Par ailleurs, les Pays-Bas restent un débouché important pour le secteur de la valorisation (mâchefers, résidus de meunerie, ...)

La part de la Belgique et de la France reste globalement stable, Alors que les échanges avec l'Allemagne ont pratiquement rattrapé leur part de marché de 2008.

### RÉPARTITION DES ÉCHANGES COMMERCIAUX EN 2012



Pays-Bas	57%
Belgique	27,7%
Allemagne	9,1%
France	3,1%



## UNE NOUVELLE ZONE PORTUAIRE DURABLE BIENTÔT DÉVELOPPÉE

**L**e gouvernement bruxellois et les conseils d'administration du Port de Bruxelles et de la Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale (SDRB) ont approuvé fin 2012 la création d'une zone économique portuaire durable sur le terrain de 86 470 m<sup>2</sup>, situé le long de l'avenue du Port, entre le centre TIR et Tour & Taxis. Un projet qui devrait créer au moins 600 emplois directs et indirects.

Cette partie de ville verra donc naître un tout nouvel espace, consacré à des activités économiques et de transport durables, en lien direct avec l'approvisionnement de la ville et l'économie bruxelloise.

Une attention particulière a été portée, dans le développement du projet, afin d'éviter l'effet "zoning industriel", en visant une intégration urbaine optimale de ce nouveau site économique avec les quartiers environnants de Tour et Taxis et Laeken (Tivoli), amenés eux aussi à évoluer dans les années qui viennent (logements, équipements, espaces verts).

Un appel d'offres européen a été lancé à cet effet et sera attribué dans le courant de l'année 2013.

### CONCRÈTEMENT, LE TERRAIN SERA SCINDÉ EN DEUX PARTIES :

■ une zone de quelque 53 500 m<sup>2</sup>, qui sera développée et commercialisée par un partenariat entre le Port de Bruxelles et la SDRB pour y implanter des entreprises urbaines intégrées dans l'environnement immédiat. Le Port et la SDRB ont mené une étude, qui a démontré l'intérêt du secteur économique pour le site avec environ 70 entreprises intéressées.

■ une zone de 26 800 m<sup>2</sup>, développée par le Port de Bruxelles pour y implanter un entrepôt logistique de nouvelle génération, en complément au centre TIR actuel. Le coût estimé pour la création de cet entrepôt est de 19 millions d'euros. Le centre TIR actuel sera lui-même rénové afin d'améliorer son insertion dans la ville.

L'objectif est de renforcer le rôle actuel du centre TIR afin d'en faire un pôle exemplaire de distribution urbaine durable et d'y développer un espace économique pourvoyeur d'emplois pour les Bruxellois.

Ainsi, une opération pilote pour la création d'une plate-forme logistique de distribution urbaine sera menée au centre TIR et pourra, à terme, permettre de rationaliser la distribution des marchandises à Bruxelles depuis le centre TIR en utilisant des véhicules non-polluants.

Enfin, il est également prévu d'utiliser les toitures des nouveaux bâtiments construits pour y développer des activités de production durables de type ferme urbaine - un concept qui permettra d'utiliser le potentiel des toitures plates, espaces qui resteraient autrement inoccupés.

Une surface totale de 2,5 ha sera consacrée à des zones de dégagement visant à assurer une intégration urbaine optimale du nouveau site, notamment par la création d'une perspective autour de l'ancienne gare qui sera rénovée.

Ce projet préfigure une orientation nouvelle dans le développement des zones économiques du centre de la ville, avec une optimisation des superficies limitées disponibles à Bruxelles, donc un meilleur retour en termes de création d'emplois, et une valorisation de l'espace environnant.

Le Port développera parallèlement un terminal palettes au bassin Vergote, afin de permettre l'approvisionnement du centre TIR et de cette nouvelle zone portuaire par la voie d'eau.





## AFFECTATION DU SITE CARCOKE

**E**n avril 2012, le conseil d'administration du Port de Bruxelles a approuvé en avril 2012 les avenants aux conventions entre la Région de Bruxelles-Capitale, le Port de Bruxelles et l'association momentanée Katoen Natie-Jan De Nul-Envisan, permettant l'installation éventuelle du nouveau centre de tri de bpost sur la partie arrière du site Carcoke, tout en préservant l'utilisation de la voie d'eau par l'installation d'activités utilisatrices de la voie d'eau sur la partie avant du site, directement reliée au canal.

Une sous-concession a par ailleurs été signée entre le concessionnaire du site et une société qui devrait utiliser la voie d'eau de manière intensive.

L'installation de bpost et l'utilisation de la voie d'eau sur le site de Carcoke permettraient de combiner le maintien des activités de tri de bpost à Bruxelles, tout en assurant un trafic important par la voie d'eau, condition qui avait été posée par le Gouvernement bruxellois lors de la mise à disposition du site au Port de Bruxelles, et métier de base de ce dernier.

## MÉDECINS SANS FRONTIÈRES Y INSTALLERA SON CENTRE DE FORMATION

Le conseil d'administration du Port de Bruxelles a par ailleurs accordé une concession de 6 806 m<sup>2</sup> sur une partie de ce terrain à Médecins Sans Frontières (MSF) pour l'installation de son centre mondial de formation et d'innovation.

Le terrain est concédé pour une durée de trois ans, dans le cadre du regroupement de l'ensemble des sites de MSF à Bruxelles, l'organisation non gouvernementale quittant pour ce faire prochainement le site qu'elle occupe actuellement.

L'espace concédé est destiné à la formation des collaborateurs de MSF et au test du matériel utilisé dans le cadre des missions de MSF.

Dans le cadre de cette concession, MSF s'engage également à assurer un trafic de minimum 150 conteneurs par an par la voie d'eau via le terminal à conteneurs du port de Bruxelles.





## “WATERTRUCK” : UNE INNOVATION POUR LE TRANSPORT PAR LA VOIE D’EAU

**U**ne opération pilote a été menée au Port de Bruxelles dans le cadre du projet européen Watertruck, un projet INTERREG auquel le Port de Bruxelles est associé, mené par le Vlaams Instituut voor Mobiliteit (VIM - Institut flamand pour la Mobilité). Watertruck est un concept innovant en matière de transport par la voie d'eau qui consiste à utiliser des barges de petite taille et doit permettre une optimisation de la chaîne logistique et une réduction des coûts.

L'opération pilote visait à transporter par voie d'eau les boues de la station d'épuration nord Aquiris.

Les résultats de l'opération sont très positifs et démontrent que ce type de transport peut être envisagé durablement par la voie d'eau.

L'opération pilote a représenté un investissement de 40 000 €, dont la moitié a été financée par les fonds européens du programme INTERREG IVb, l'autre moitié étant à la charge des partenaires du projet Watertruck. Pour ce test, les boues de la station d'épuration ont dû être transportées sur le site du terminal à conteneurs du port de Bruxelles pour y être chargées sur des barges. Les barges sont ensuite parties vers Liège, où les boues ont été utilisées dans le processus de production de ciment.

Pour rendre le transport par la voie d'eau durablement possible, des investissements seront nécessaires afin de permettre le chargement de ces boues au plus près de la station d'épuration, située le long du canal, à proximité du pont de Buda. La berge à cet endroit devra être aménagée, ainsi qu'une infrastructure permettant le chargement sur les barges. Les différents intervenants dans l'opération pilote se réuniront pour conclure une convention reprenant les modalités de cet investissement. A l'heure actuelle, ce sont environ 20 000 tonnes de boues qui sont transportées par la route chaque année. Le recours systématique à la voie d'eau pour ce transport permettrait d'éviter près de 2 000 trajets de camions, près de 300 tonnes de CO<sub>2</sub> et une économie de 70 000 euros en coûts externes.

La réussite de ce test, qui est l'apport du Port de Bruxelles au projet Watertruck, démontre, si c'était encore nécessaire, que le transfert modal de la route vers la voie d'eau est non seulement préférable pour l'environnement, mais aussi viable économiquement. L'objectif du Port, et celui de l'ensemble des partenaires, est de permettre un déploiement durable du transport par voie d'eau pour ces boues. Le Port de Bruxelles évalue donc avec Aquiris, et le transporteur Sede, les infrastructures nécessaires pour permettre ce transbordement.

## BIENTÔT UN NOUVEAU PARC RÉGIONAL EN RIVE GAUCHE DU BASSIN BÉCO

**L**e gouvernement bruxellois a marqué son accord le 20 décembre 2012 sur le projet de création d'un parc régional en rive gauche du bassin Béco, le bassin du port de Bruxelles le plus proche du centre ville, le long de l'avenue du Port, entre la place Saintelette et la place des Armateurs.

Grâce à cet accord, le Port de Bruxelles et la Région poursuivent le travail d'intégration urbaine, entamé il y a plusieurs années et qui a notamment mené à la réhabilitation de la première partie des rives de ce bassin, jadis industriel. Une rénovation qui a permis à de nombreux événements d'y être organisés, dont le plus connu est sans doute Bruxelles-Les-Bains.

Concrètement, les terrains concernés ont été cédés à la Région par le biais d'un bail emphytéotique. Les montants engendrés par l'emphytéose seront utilisés par le Port pour acquérir des terrains à l'avant-port afin d'y développer une activité portuaire et logistique, en lien direct avec la voie d'eau.



Le futur parc, dont la thématique aura un lien avec la voie d'eau voisine, sera réalisé par la Région et sera financé par les fonds Beliris. Ce projet s'inscrit plus largement dans les aménagements en espaces verts du quartier, notamment par la création d'un parc de grande ampleur sur le site de Tour & Taxis.

Cet accord permet de réaliser un double objectif : celui d'offrir à la ville et à ses habitants un nouveau lieu de détente le long de la voie d'eau, leur permettant ainsi de se réapproprier leur canal, et celui du Port qui, grâce à l'acquisition de nouveaux terrains rendue ainsi possible, est d'intensifier encore le transport par la voie d'eau et de permettre ainsi un approvisionnement durable de la région.

## PRÉPARATION DU NOUVEAU CONTRAT DE GESTION ET ACTUALISATION DU MASTERPLAN

**L**e contrat de gestion qui lie le Port à la Région pour la période 2008-2012 arrivant à échéance, les négociations pour la conclusion d'un nouveau contrat de gestion ont démarré dans le courant de l'année 2012.

A l'initiative de la ministre de tutelle, c'est la société PWC qui a été désignée consultant pour la constitution du nouveau contrat de gestion.

Pour rappel, le contrat de gestion 2008-2012 prévoyait notamment le développement de nouveaux types de transports par la voie d'eau (ce qui a été réalisé par le développement du transport palettisé), la rénovation des écluses, la mise en œuvre d'un plan lumière, ou encore l'actualisation du masterplan.

Une actualisation du masterplan à l'horizon 2030 qui a été réalisée au cours de l'année 2012 et qui a été prise en compte dans les négociations du nouveau contrat de gestion afin que celui-ci colle au mieux avec les évolutions des métiers et du contexte portuaires. Les actions proposées par le Port dans le mémorandum publié dans le cadre des travaux du PRAS démographique ont également été intégrées à la réflexion.

Le nouveau contrat de gestion du Port de Bruxelles pour la période 2013-2018 sera finalisé au premier semestre 2013.



## LE CENTRE TIR DEVIENT UNE IMMENSE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

**U**ne politique de développement des énergies renouvelables a été initiée sur le domaine portuaire. C'est à cet effet qu'un appel à candidatures avait été publié pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures du centre TIR. La société Blue Lines avait été sélectionnée en décembre 2011. Elle dispose d'une concession de vingt ans.

Ce qui était à l'époque la plus grande installation photovoltaïque de Bruxelles, et la plus grande installation de ce type en milieu urbain, a été inaugurée en septembre 2012. Le Port de Bruxelles devenait ainsi le premier organisme public bruxellois à mener à terme un projet de cet ampleur en termes d'énergies renouvelables.

Les toitures de trois des bâtiments du complexe TIR, situé le long de l'avenue du Port et appartenant au Port de Bruxelles, sont recouvertes de 3 920 panneaux photovoltaïques sur une surface de 13 800 m<sup>2</sup> et produisent une puissance de 1,2 MWc, soit une estimation annuelle de 970 MWh, l'équivalent de la consommation annuelle moyenne de 360 ménages.

Cette démarche s'inscrit dans un plan global d'intégration urbaine et de rénovation du centre TIR, qui offre des surfaces d'entreposage idéalement situées à proximité du centre ville, et qui est donc amené à jouer un rôle de plus en plus important en termes de distribution urbaine pour Bruxelles.

L'électricité produite est injectée sur le réseau électrique et revendue au fournisseur d'électricité Lampiris.

L'installation représente un investissement global de 2 200 000 euros de la part de la société Blue Lines et devrait permettre l'économie de 383 tonnes de rejets de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère chaque année.

*Parallèlement, le Port de Bruxelles a décidé d'étudier les possibilités offertes par ses autres bâtiments en matière de production d'énergie renouvelable. Ainsi, la toiture de son siège social a été recouverte de panneaux photovoltaïques, mis en service en 2012, avec une puissance de 31,2 kWc et une production annuelle de 27 MWh. Cette énergie doit fournir environ 10% des besoins en électricité du bâtiment et d'économiser ainsi l'émission de 10 tonnes de CO<sub>2</sub> chaque année. La capitainerie du Port, située dans l'avant-port, sera le prochain bâtiment à être équipé d'une installation photovoltaïque, et d'autres bâtiments sont pour le moment à l'étude. Le Port étudie par ailleurs les possibilités offertes par son domaine pour l'installation d'autres types de modes de production d'énergie renouvelable, dont l'éolien et l'hydrolien.*

## LE NOUVEAU TERMINAL À PASSAGERS DE L'AVANT-PORT À UN VISAGE



Le conseil d'administration a sélectionné l'auteur du projet pour la création d'un terminal à passagers dans l'avant-port de Bruxelles, après un appel d'offres européen, sur proposition du groupe de travail mis en place pour l'occasion, qui regroupe les différents acteurs du projet (Port, Région, Ville de Bruxelles), ainsi que le maître architecte bruxellois.

C'est l'association momentanée groupe GEI – Dessin & construction sprl – Ateliers Devisscher et Vincentelli qui a ainsi été sélectionnée. Le Port de Bruxelles a pour objectif l'ouverture du terminal courant 2015.

## UNE GESTION DYNAMIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

**A**u cours de l'année 2012, les cadres linguistiques du Port de Bruxelles ont été adoptés par le Gouvernement. L'adoption de ces cadres a permis de procéder à plusieurs promotions et nominations, qui avaient été mises en attente du fait de l'absence de cadres.

Par ailleurs, une série d'entretiens individuels avec chaque membre du personnel ont été entamés en 2012 afin de permettre à chacun de connaître ses perspectives de carrière au sein du Port. Cette initiative a été l'occasion de rappeler que la volonté de la direction générale du Port était de procéder, chaque fois que c'était possible, à une statutarisation des membres du personnel. Ainsi, depuis 2010, le Port a pu procéder à la nomination définitive de 12 membres du personnel. Il s'agit là d'une tendance qui devrait se poursuivre étant donné que d'autres membres du

personnel entrent dans les conditions d'une nomination au cours des prochaines années, à la suite d'organisation d'exams ad hoc par le Port.

Le Port de Bruxelles a par ailleurs continué son partenariat avec Actiris, dans le cadre duquel 6 jeunes ont été engagés en 2012 dans le cadre de conventions de contrat premier emploi. Par cet engagement, le Port de Bruxelles contribue à la formation de jeunes Bruxellois en leur permettant d'accomplir un travail valorisant au cours duquel ils acquièrent une expérience déterminante pour leur future carrière.



## LA GESTION ENVIRONNEMENTALE DU PORT RÉCOMPENSÉE

Le Port de Bruxelles s'est vu récompensé de la qualité de sa gestion environnementale par le renouvellement de sa deuxième étoile de l'Ecolabel, décerné par la Région de Bruxelles-Capitale.

Cette distinction salue des initiatives concrètes comme une réduction de l'utilisation du papier, une gestion respon-

sable des déchets, tant internes que ceux déposés par les bateliers aux écluses, ou encore la distribution de certains documents urgents par une entreprise de coursiers à vélo qui a permis d'éviter près de 100 trajets en voiture. Une politique qui cadre parfaitement avec la mission première du Port qui est la promotion du mode de transport le plus écologique : le transport par la voie d'eau.





## SUCCÈS DE FOULE POUR L'ÉDITION 2012 DE LA FÊTE DU PORT

**E**ntre 25 000 et 30 000 personnes se sont rendues sur le domaine portuaire le 20 mai 2012 pour la douzième édition de la fête du Port.

Le quai de Heembeek a accueilli à cette occasion de grands voiliers que le public a pu visiter (l'Artemis et le Minerva) ainsi qu'un navire de la Marine nationale française, le Vulcain.

La musique était également à l'honneur grâce à un partenariat avec deux grands festivals bruxellois, le Brussels Jazz Marathon et le Brosella, mais aussi, au bassin Béco, une édition inédite des Piknik Elektroniks.

Les partenaires traditionnels de la fête que sont la Composante marine de la Défense nationale et le BRYC ont également été mis à l'honneur, de même que les nombreux clubs nautiques actifs à Bruxelles : l'Union nautique de Bruxelles, le Royal Sports Nautiques Bruxelles, le Cercle des Régates, ou encore le Belgian Pneumaticclub.

Une fête au cours de laquelle la mobilité douce a été mise à l'honneur grâce à l'association Pro-Vélo qui proposait des parcours cyclistes autour du port de Bruxelles.



## LE PORT DE BRUXELLES SE DOTE D'UN NOUVEAU LOGO



**La Région de Bruxelles-Capitale a annoncé dans le courant de l'année 2012 qu'elle allait progressivement remplacer l'iris qui lui sert de symbole depuis sa création en 1989 par une version modernisée. La Région a en effet marqué une volonté de modernisation et d'innovation par le lancement d'un plan de *city marketing*, à l'instar de ce qui se fait dans de nombreuses grandes villes d'Europe.**

La Région a également émis la volonté que les organismes qui dépendent d'elle adoptent un modèle commun pour leur communication, ceci afin d'uniformiser l'image de la Région.

L'iris de la Région figurant dans le logo du Port de Bruxelles, il était impératif de procéder à un changement de logo. C'est tout naturellement que le Port de Bruxelles a choisi de s'inscrire dans la

nouvelle image de la Région en adoptant le modèle commun à tous les organismes régionaux.

Concrètement, deux bureaux de graphistes ont été sélectionnés, après une phase d'appel d'offres pour concevoir le nouveau logo du Port.

Le conseil d'administration du Port de Bruxelles a retenu trois logos et a approuvé la proposition de la direction générale

pour que le choix final du logo soit fait par le personnel du Port. C'est ainsi que le nouveau logo du Port a été choisi par une large majorité du personnel du Port, qui a pu ainsi s'approprier ce "B sur les flots". Le nouveau logo apparaîtra progressivement sur l'ensemble du domaine portuaire et une nouvelle charte graphique sera appliquée dans le courant de l'année 2013 afin de compléter la modernisation de l'image du Port.



# RAPPORT DE GESTION



# 1. INTRODUCTION

Le rapport de gestion est rédigé conformément aux articles 94 à 96 du code des sociétés.

Le Port de Bruxelles, zone de concentration d'entreprises, a réussi à augmenter, cette année, son chiffre d'affaires de 3,73% passant de 7 688 714,70€ à 7 975 372,66€.

Le Port a signé, avec la Région, un bail emphytéotique le 21 décembre 2012 visant la rive gauche du bassin Béco allant de la place Saintelette à la place des Armateurs (soit 20 769 m<sup>2</sup>) pour un montant total de 8 993 043,20€. Ce terrain sera affecté à l'aménagement d'espaces verts et récréatifs. Un montant de 3 000 000€ a été versé en 2012 visant une première partie des terrains concernés, le solde soit, 5 993 043,20€ seront payés en 2013. De ce fait, le Port a diminué son compte d'immobilisés de la valeur de ces terrains qui ont été transférés à la Région.

Au niveau de la gestion des risques, les provisions pour litiges 2012 sont maintenues et ce à une valeur correspondant à 50 % des sommes réclamées conformément aux règles d'évaluations.

Durant l'année 2012, la totalité de la dotation dragage a été réalisée et le Port a repris l'excédent du coût sur les provisions des années précédentes ; ainsi 85 243 m<sup>3</sup> de boues ont pu être draguées. Au 31 décembre 2012, il reste une provision "dragage" de 2 794 018,40€ qui sera réalisée dans les années à venir.

Le Port a reçu, en 2012, 11 850 000€ de dotation de la Région.

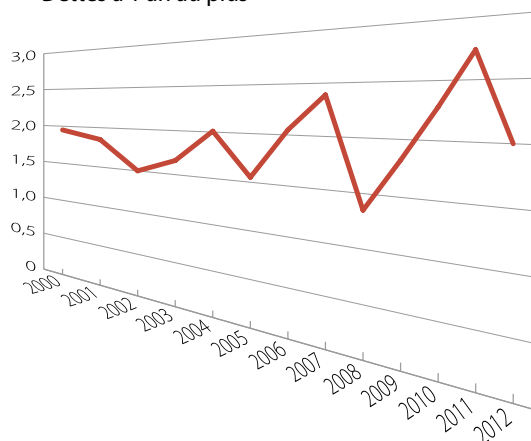
Il est à noter que le Port de Bruxelles n'a pas d'activités de recherche et de développement et aucun évènement important n'est survenu après la clôture de l'exercice.



**Ci-dessous quelques ratios pertinents  
calculés depuis l'an 2000 :**

**LE RATIO DE LIQUIDITÉ ABSOLUE**

Placements + valeurs disponibles  
Dettes à 1 an au plus

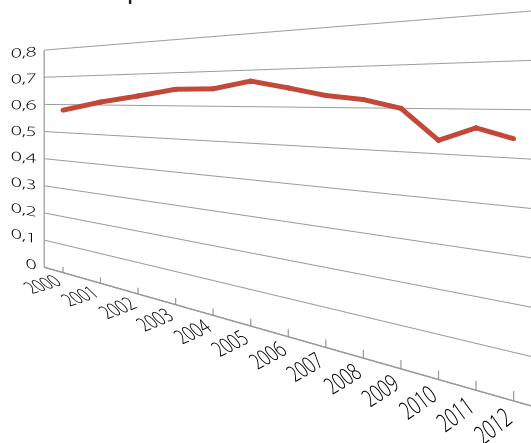


\* Depuis 2011, le compte de transit ayant été mis en autres créances, nous avons également repris ce montant dans le calcul pour être cohérent avec les autres années.

Ce ratio montre dans quelle mesure le Port peut faire face aux travaux et projets à venir. Nous constatons une diminution de celui-ci étant donné la campagne de dragage réalisé en 2012 ce qui a comme conséquence une diminution de notre trésorerie, mais le niveau obtenu reste de très bonne qualité pour l'avenir et par rapport aux années antérieures.

**RATIO DE SOLVABILITÉ GÉNÉRALE (ratio d'autonomie financière)**

Capitaux propres  
Total du passif



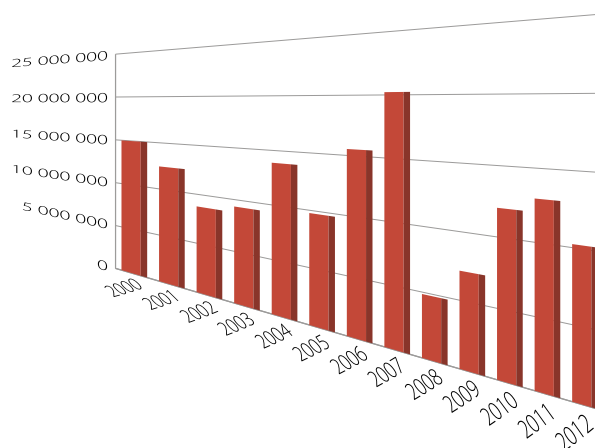
Le ratio de solvabilité est en légère baisse par rapport à 2011 mais reste tout à fait constant les trois dernières années, étant donné que les capitaux propres sont restés constants. Cependant, le total du passif a augmenté, ce qui s'explique par le produit à reporter que le Port a enregistré à la suite de l'emphytéose avec la Région.

Pour l'instant, les missions du Port de Bruxelles sont suffisamment financées par ses moyens propres et les subsides et ne nécessitent pas de recours significatifs à des financements extérieurs.

**LE FONDS DE ROULEMENT**

= (Capitaux permanents - Actifs fixes)

Les fonds propres sont constitués par la partie inaliénable des capitaux élargie aux "réserves" et "provisions".



Le fonds de roulement est positif, ce qui définit une structure financière solide. En 2012, les actifs fixes du Port ont diminué à la suite du transfert du terrain Béco à la Région par emphytéose. Les capitaux permanents sont en diminution par rapport aux actifs fixes, en raison de l'utilisation des provisions pour grosses réparations & gros entretiens pour les travaux de dragage. D'où une légère baisse du fonds de roulement en 2012 par rapport à 2011.

**LE RATIO D'ENDETTEMENT**

L'endettement bancaire représente 18% du passif soit 0,9% de moins qu'en 2011. Le Port n'a proportionnellement pas beaucoup d'emprunts en cours et dispose donc de la possibilité de lancer des nouveaux projets, financés par des emprunts. C'est ce qui se fera pour le développement du terrain adjacent au centre TIR.

## 2. BILAN

### 2.1. L'ACTIF



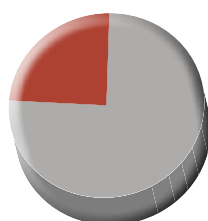
La part des actifs immobilisés, qui atteint un niveau de 92 354 514,61 € est en diminution par rapport à l'exercice antérieur et reste largement prédominante sur celle des "actifs circulants" qui représente 24% du total du bilan, comme l'illustre le graphique 1 "Structure de l'Actif". Cette diminution est due à la comptabilisation de l'emphytéose. Les terrains situés au bassin Béco rive gauche qui ont été cédés à la Région ont dû faire l'objet d'une désaffectation dans la rubrique "terrains et constructions". Le montant correspondant à la valeur de ces terrains a été contre balancé par un reclassement important de travaux en cours qui ont été finalisés en cours d'année.

La rubrique "Immobilisations détenues en location-financement" reprend la valeur des travaux du site Carcoke, déduction faite des amortissements annuels. La charge d'amortissement est alors compensée annuellement par la prise en résultat du subside alloué par la Région et les recettes propres du site.

L'augmentation poste "créances à un an au plus - Autres créances" est due au montant de la créance sur la Région concernant l'emphytéose et qui sera versée en 2013 (8 993 043,20 €). On remarquera que le compte "transit auprès de la Région" enregistre une diminution due au paiement de plusieurs factures de dragage au cours de l'exercice 2012 (3 090 801,78 €).

Les "comptes de régularisation" sont en diminution. Cela s'explique par une moins bonne rémunération pour la bonne gestion financière du Port au sein du Centre de Coordination Financière de Bruxelles (CCFB), qui est la conséquence des taux d'intérêts très bas.

STRUCTURE DE L'ACTIF



Actifs circulants ..... 24%  
Actifs immobilisés ..... 76%



## 2.2. LE PASSIF

Les capitaux propres atteignent un niveau de 54,32 % du total du bilan.

La diminution du poste "provisions" résulte de l'affectation d'une provision pour dragage de 2 427 000,00€ et d'une reprise de provision de 6 825 717,27 € correspondant à l'ensemble des factures de dragage sur l'année 2012.

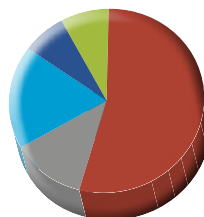
Afin de prévoir au mieux les risques que la société serait amenée à supporter, nous avons constitué des provisions à concurrence de 50 % de chacun des litiges connus.

Les dettes sont influencées essentiellement par :

### LES DETTES À PLUS D'UN AN

Ce poste est en diminution par rapport à 2011 résultant du reclassement des tranches d'emprunts (BEI et emprunt grue portique du terminal à conteneurs) de plus d'un an à moins d'un an.

### STRUCTURE DU PASSIF



Capitaux propres .....	54,32%
Provisions .....	12,49%
Dettes à plus d'un an .....	18%
Dettes à un an au plus .....	7,33%
Comptes de régularisation .....	7,86%

### LES DETTES À UN AN AU PLUS

Ce poste reprend l'annuité de l'emprunt de la grue portique et des 12 500 000€ de la BEI pour Carcoke.

Pour rappel, la première tranche de l'emprunt BEI (10 000 000€) dispose d'une période de grâce de 6 ans.

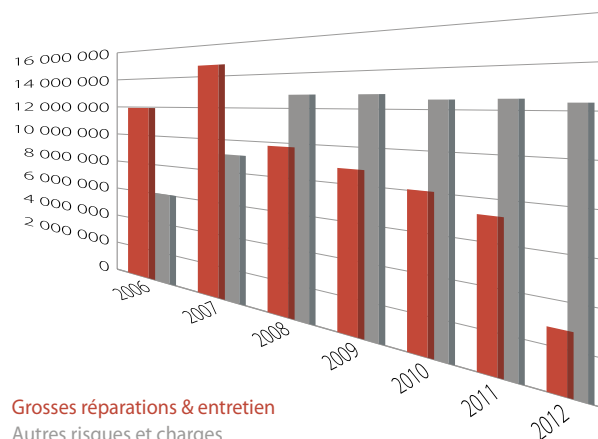
Les dettes commerciales sont en augmentation, ce qui est dû à différentes factures importantes comptabilisées en fin d'année et payées début 2013.

La dette fiscale est en augmentation et trouve son origine dans la réception de différentes taxes en fin d'année.

Les dettes salariales et sociales évoluent en fonction des charges salariales reprises dans le compte de résultats.



### PROVISIONS



Grosses réparations & entretien  
Autres risques et charges

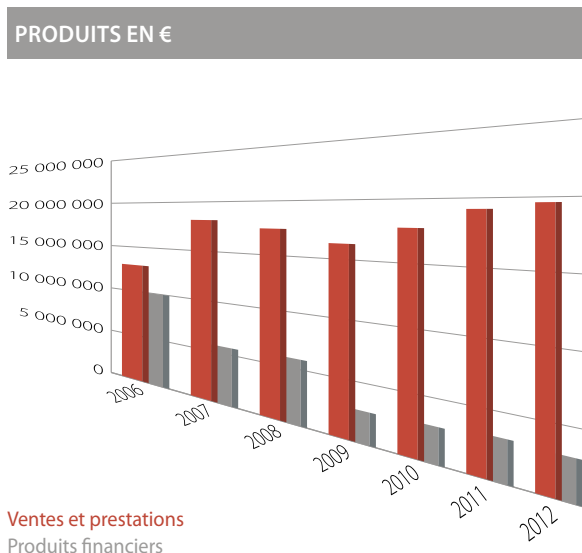
# 3. COMPTE DE RÉSULTATS

## 3.1. LE COMPTE DE PRODUITS

**3.1.1.** Le total des ventes et prestations s'élève à 19 644 542,88€, soit en augmentation par rapport à l'exercice précédent. Cette variation est due principalement à l'augmentation des redevances mais aussi de différentes récupérations de charges dans les "Autres produits d'exploitation"

**3.1.2.** Les produits financiers sont en baisse suite à la diminution de la rentabilité des fonds auprès de la Centralisation financière de la Région.

Le poste "Services et biens divers" est en forte augmentation par rapport à l'exercice précédent suite au dragage pour un montant de 6 825 717,27€.



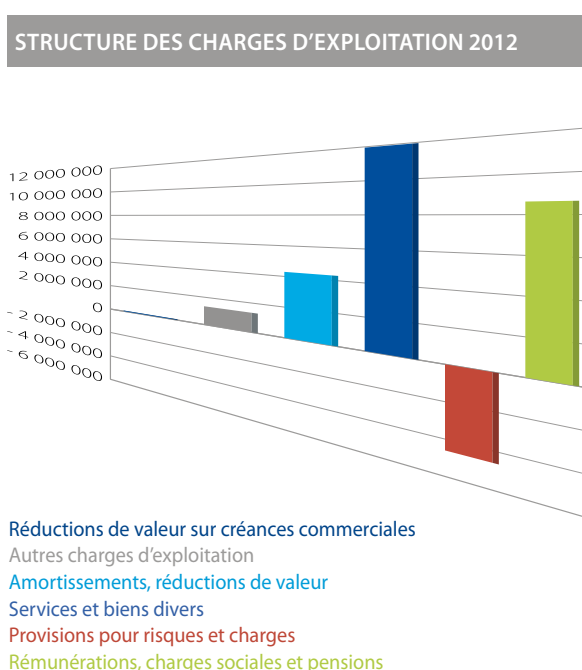
## 3.2. LE COMPTE DE CHARGES

**3.2.1.** La masse salariale, qui atteint 8 642 184,60€ y compris les pensions, a augmenté de 277 517,38€.

Cela s'explique par le paiement de cotisations complémentaires pour les pensions ainsi que par des promotions, une augmentation linéaire et l'indexation des traitements et salaires.

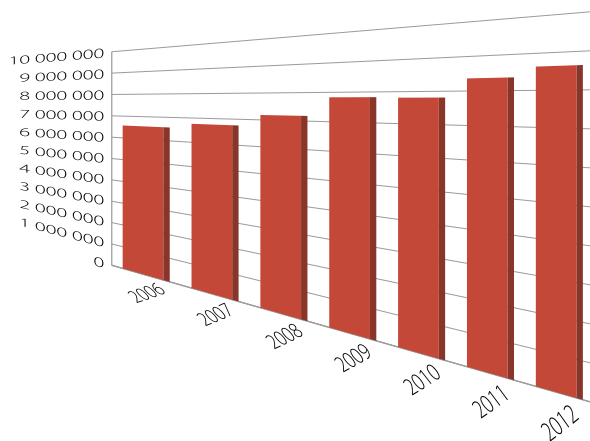
**3.2.2.** Les provisions pour risques et charges sont expliquées au point 2.2.

**3.2.3.** Les autres charges d'exploitation sont en augmentation par rapport à 2011, ce qui est dû à la réception de différentes taxes et plus particulièrement de taxes communales.

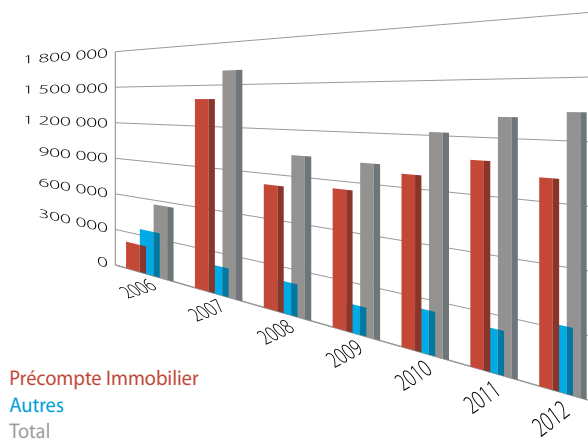




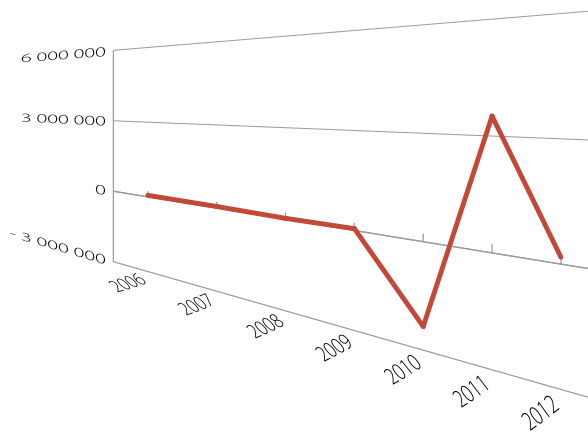
### MASSE SALARIALE



### AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION



### ÉVOLUTION DU RÉSULTAT COURANT (en euros)



## 3.3. RÉSULTAT DE L'EXERCICE

L'exercice se clôture avec un résultat positif de 165 563,79€.

En conséquence, il est proposé de prélever sur le bénéfice de l'exercice un montant de 8 278,19€ soit 5 % destiné à alimenter la réserve spéciale destinée aux travaux d'amélioration, d'extension et de renouvellement, et d'affecter le solde au bénéfice à reporter qui s'établit ainsi à 3 445 158,30€.

Approuvé en séance du Conseil d'administration du 26 avril 2013.

Le vice-président,  
P. COENEN.

Le président,  
B. HELLINGS.

Le directeur général adjoint ff,  
Ph. MATTHIS.

Le directeur général ff,  
ir. A. MOENS.

# RAPPORT DU COMMISSAIRE

## SUR L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012 PRÉSENTE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 17 MAI 2013

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

### **ATTESTATION SANS RÉSERVE DES COMPTES ANNUELS AVEC PARAGRAPHE EXPLICATIF**

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 121 308 408,29 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 165 563,79 EUR.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Société anonyme de droit public  
Place des Armateurs 6  
1000 Bruxelles  
T.V.A. (BE) 0249.268.719  
RPM BRUXELLES



Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la société lié à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2012 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Sans remettre en cause l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le montant des provisions pour autres risques et charges, estimées dans les comptes annuels à 12 342 500,00 EUR. Ces provisions ont été constituées en vue de couvrir plusieurs litiges en cours qui sont plus amplement décrits dans le rapport de gestion, mais dont l'issue est aujourd'hui incertaine.

## MENTIONS COMPLÉMENTAIRES

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Pour le reste, nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

*Fait à Bruxelles, le 26 avril 2013.*

---

B.S.T. REVISEURS D'ENTREPRISES,  
Société civile privée à responsabilité limitée de Réviseurs d'Entreprises,  
représentée par **Dirk SMETS**.

# PROPOSITION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE STATUER SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil d'administration a l'honneur de proposer à l'assemblée générale de statuer sur les objets suivants :

1. Rapport du conseil d'administration, du collège des commissaires aux comptes à l'assemblée générale ;
2. Approbation du bilan et du compte de résultats du vingtième exercice social (année 2012) ;
3. Affectation des résultats du vingtième exercice social (année 2012) ;
4. Décharge à donner aux administrateurs et aux commissaires ;
5. Nomination des commissaires aux comptes ;
6. Fixation du montant des émoluments dus au président et au vice-président, aux administrateurs et aux commissaires ;
7. Proposition de nomination des cinq nouveaux administrateurs représentant la ville de Bruxelles, dont la vice-présidente du CA ;
8. Proposition de nomination de deux nouveaux administrateurs représentant la Région de Bruxelles-Capitale, dont le président du CA.

Arrêté en séance du 17 mai 2013

<b>Benoit Hellings, président</b>	<b>F</b>
<b>Piet Coenen, vice-président</b>	<b>N</b>
Fatima Abid	F
Mustafa Amrani	F
Olivier Auvray	N
Efstratia Bouchlis	F
Laurence Bovy	F
Mireille Corteville	N
Frédéric Crickx	F
Benoît Gosselin	F
Jan Gypers	N
Jean-Louis Mazy	F
Etienne Noël	F
Didier Noltincx	F
Johan Van Looy	N
Annemie Vermeylen	N
Serge Vilain	F
Didier Wauters	F

# BILAN

au 31 décembre 2012



# BILAN

au 31 décembre 2012

(en euros)	2011	2012
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>	<b>94 391 600,19</b>	<b>92 354 514,61</b>
II. Immobilisations incorporelles	91 845,75	78 918,20
III. Immobilisations corporelles		
A. Terrains et constructions	61 237 834,21	63 550 034,58
B. Installations, machines & outillage	855 562,55	745 182,59
C. Mobilier et matériel roulant	421 187,68	391 288,84
D. Immobilisation détenues en location-financement	23 495 704,13	22 971 158,30
E. Autres immobilisations corporelles	581 791,01	779 914,71
F. Immobilisations en cours & acomptes versés	7 591 196,27	3 783 008,80
	<b>94 183 275,85</b>	<b>92 220 587,82</b>
IV. Immobilisations financières		
A. Entreprises liées		
1. Participations	115 214,33	53 744,33
C. Autres immobilisations financières		
2. Créances et cautionnements en numéraire	1 264,26	1 264,26
	<b>116 478,59</b>	<b>55 008,59</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>23 301 245,65</b>	<b>28 953 893,68</b>
V. Créances à plus d'un an		
A. Créances commerciales		
B. Autres créances	0,00	0,00
	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
VII. Créances à un an au plus		
A. Créances commerciales	1 934 279,14	1 871 703,38
B. Autres créances	14 872 329,05	20 767 434,00
	<b>16 806 608,19</b>	<b>22 639 137,38</b>
VIII. Placements de trésorerie		
B. Autres placements	0,00	0,00
IX. Valeurs disponibles	6 017 634,37	5 992 480,15
X. Comptes de régularisation	477 003,09	322 276,15
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>117 692 845,84</b>	<b>121 308 408,29</b>



(en euros)	2011	2012
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>65 820 223,84</b>	<b>65 952 192,19</b>
<b>I. Capital</b>	<b>91 845,75</b>	<b>78 918,20</b>
A. Capital souscrit	2 276 612,12	2 276 612,12
B. Capital non appelé (-)	-3 377,67	-3 377,67
	<b>2 273 234,45</b>	<b>2 273 234,45</b>
<b>II. Primes d'émission</b>	<b>893 188,00</b>	<b>893 188,00</b>
<b>III. Plus-values de réévaluation</b>	<b>10 417 803,57</b>	<b>10 417 803,57</b>
<b>IV. Réserves</b>		
A. Réserve légale	227 661,21	227 661,21
B. Réserves indisponibles	2 595 625,68	2 595 625,68
D. Réserves disponibles (*)	640 269,18	648 547,37
	<b>3 463 556,07</b>	<b>3 471 834,26</b>
<b>V. Bénéfice (+), Perte reportée (-)</b>	<b>3 287 872,70</b>	<b>3 445 158,30</b>
<b>VI. Subsidés en capital</b>	<b>45 484 569,05</b>	<b>45 450 973,61</b>
<b>PROVISIONS</b>	<b>19 743 860,67</b>	<b>15 136 518,40</b>
<b>VII. Provisions pour risques et charges</b>		
C. Grosses réparations & gros entretien	7 230 360,67	2 794 018,40
D. Autres risques et charges	12 513 500,00	12 342 500,00
	<b>19 743 860,67</b>	<b>15 136 518,40</b>
<b>DETTES</b>	<b>32 128 761,33</b>	<b>40 219 697,70</b>
<b>VIII. Dettes à plus d'un an</b>		
A. Dettes financières		
A. 4. Etablissements de crédit	22 252 752,20	21 816 617,09
D. Autres dettes	0,00	0,00
	<b>22 252 752,20</b>	<b>21 816 617,09</b>
<b>IX. Dettes à un an au plus</b>	<b>477 003,09</b>	<b>322 276,15</b>
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	418 771,72	436 135,11
C. Dettes commerciales	5 316 828,34	6 315 208,53
D. Acomptes reçus sur commandes	62 181,24	72 181,24
E. Dettes fiscales, salariales & sociales		
E. 1. Impôts	843 822,03	1 047 436,63
E. 2. Rémunérations & charges sociales	925 905,35	984 446,86
F. Autres dettes	28 957,99	23 455,85
	<b>7 596 466,67</b>	<b>8 878 864,22</b>
<b>X. Comptes de régularisation</b>	<b>2 279 542,46</b>	<b>9 524 216,39</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>117 692 845,84</b>	<b>121 308 408,29</b>

# COMPTES DE RÉSULTATS

au 31 décembre 2012

CHARGES (en euros)	2011	2012
<b>RÉSULTATS D'EXPLOITATION</b>		
<b>II. Coût des ventes et des prestations</b>		
B. Services et biens divers	8 173 936,63	11 954 572,45
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	8 364 667,22	8 642 184,60
D. Amortissements et réduct.valeur sur immob.corporelles	3 906 645,60	4 296 615,63
E. Réduction de valeur sur créances commerciales (dot.+ ,rep.-)	165 519,94	62 269,67
F. Provisions pour risques et charges (dot.+ , reprises -)	-788 362,65	-4 607 342,27
G. Autres charges d'exploitation	1 307 561,02	1 336 315,90
	<b>21 129 967,76</b>	<b>21 684 615,98</b>
<b>RÉSULTATS FINANCIERS</b>		
<b>V. Charges Financières</b>		
A. Charges des dettes	986 325,13	971 307,02
C. Autres charges financières	8 624,12	8 570,71
	<b>994 949,25</b>	<b>979 877,73</b>
<b>RÉSULTATS EXCEPTIONNELS</b>		
<b>VIII. Charges exceptionnelles</b>		
A. Amort et réduct valeur excep sur immob incorp et corp	658,79	
B. Réductions valeur sur immob financières		
E. Autres charges exceptionnelles		
	<b>658,79</b>	
<b>IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT</b>		
<b>X. A. Impôts</b>		
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE À AFFECTER</b>		
<b>XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter</b>	<b>3 558 456,26</b>	<b>165 563,79</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>25 684 032,06</b>	<b>22 830 057,50</b>
<b>PRODUITS (en euros)</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
<b>RÉSULTATS D'EXPLOITATION</b>		
<b>I. Ventes et prestations</b>		
A. Chiffre d'affaires	7 688 714,70	7 975 372,66
D. Autres produits d'exploitation	9 172 980,83	9 242 170,22
1. Subvention dragages	2 358 500,00	2 427 000,00
	<b>19 220 195,53</b>	<b>19 644 542,88</b>
<b>RÉSULTATS FINANCIERS</b>		
<b>IV. Produits Financiers</b>		
B. Produits des actifs circulants	398 886,53	284 908,59
C. Autres produits financiers		
1. Subsidés en capital	2 788 654,38	2 728 707,08
3. Dotation : emprunt (capital + intérêts)	0,00	0,00
4. Autres	41,09	
	<b>2 788 695,47</b>	<b>2 728 707,08</b>
	<b>3 187 582,00</b>	<b>3 013 615,67</b>
<b>RÉSULTATS EXCEPTIONNELS</b>		
<b>VII. Produits exceptionnels</b>	<b>3 276 254,53</b>	<b>171 898,95</b>
<b>IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT</b>		
<b>X. B. Régularisations d'impôts et reprises provisions fiscales</b>		
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE À AFFECTER</b>		
<b>XIII. Perte de l'exercice à affecter</b>		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>25 684 032,06</b>	<b>22 830 057,50</b>



# ANNEXES AU BILAN

## Compte de résultats

AFFECTATION ET PRÉLÈVEMENTS (en milliers d'euro)	Exercice	Exercice précédent
<b>A. Bénéfice à affecter</b>	<b>3 453</b>	<b>3 464</b>
Perte à affecter (-)		
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	166	3 512
Perte de l'exercice à affecter (-)		
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	3 288	-49
Perte reportée de l'exercice précédent (-)		
<b>C. Affectation aux moyens propres</b>		
2. À la réserve légale		
3. Aux autres réserves	-8	-176
<b>D. Résultat à reporter</b>		
1. Bénéfice à reporter (-)	-3 445	-3 288
2. Perte à reporter		

III. ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (en milliers d'euro)						
	Terrains et constructions	Installations mach. outillage	Mobilier et mat. roulant	Location & financement	Autres immob. corporelles	Immob. en cours & acptes
<b>a) VALEUR D'ACQUISITION</b>						
au terme de l'exercice précédent :	131 675	3 327	2 744	23 540	1 293	7 591
mutations de l'exercice :						
- acquisitions, y compris la production immobilisée	1 243	29	133			3 241
- cessions et désaffectations	-2 365					
- transferts d'une rubrique à une autre	6 786				263	-7 049
Au terme de l'exercice	137 339	3 356	2 877	23 540	1 556	3 783
<b>b) PLUS-VALUES</b>						
au terme de l'exercice précédent :	10 415		3			
mutations de l'exercice :						
- actées						
- acquises de tiers						
- annulées						
- transferts d'une rubrique à une autre						
Au terme de l'exercice	10 415		3			
<b>c) AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS</b>						
au terme de l'exercice précédent :	80 853	2 472	2 326	44	711	3 783
mutations de l'exercice :						
- actés	3 351	139	163	525	65	3 783
- repris						
- acquis de tiers						
- annulés						
- transferts d'une rubrique à une autre						
Au terme de l'exercice	84 204	2 611	2 489	569	776	3 783
<b>d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>						
(a) + (b) - (c)	63 550	745	391	22 971	780	3 783
dont mobilier et matériel roulant						

# ANNEXES AU BILAN

## Compte de résultats

IV. ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (en milliers d'euro)			
	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres entreprises
<b>1. Participations, actions et parts</b>			
a) valeur d'acquisition	660		
b) réductions de valeur	-606		
<b>2. Créances</b>			
a) valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent			1
Mutations de l'exercice :			
additions			
remboursements			
réductions de valeur actées			
réductions de valeur reprises			
différences de change			
autres			
valeur comptable nette au terme de l'exercice			1
VI. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE, AUTRES PLACEMENTS (en milliers d'euro)		Exercice	Exercice précédent
<b>Actions et parts</b>			
- valeur comptable augmentée du montant non appelé			
<b>Titres à revenus fixes</b>			
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit avec une durée résiduelle ou de préavis			
- d'un mois au plus			
- de plus d'un mois à un an au plus			
<b>Autres placements de trésorerie:</b>			
VII. COMPTES DE RÉGULARISATION (ACTIF) (en milliers d'euro)		Exercice	
(ventilation des montants significatifs)			
<b>Intérêts centralisation financière</b>		234	
autres charges		86	
VIII. ÉTAT DU CAPITAL			
A. CAPITAL SOCIAL	Montants en millier €	Nombre d'actions	
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)			
- au terme de l'exercice précédent	2 277		
- modifications au cours de l'exercice			
- augmentation			
- au terme de l'exercice	2 277		
2. Représentation du capital			
2.1. Catégories d'actions nominatives	2 277		1 833
2.2. Actions nominatives ou au porteur			
- nominatives			1 833
- au porteur			
B. CAPITAL NON LIBÉRÉ (rubrique 101 du passif)	Montant	Montant appelé	
Actionnaires redevables de libération	non appelé	non versé	
- Région de Bruxelles-Capitale	3		
<b>TOTAL</b>		<b>3</b>	

IX. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES (en milliers d'euro)		Exercice
Ventilation de la rubrique 163/5 du passif si celle-ci représente un montant important		
- provisions pour gros entretien & grosses réparations		2 794
- autres		12 343

X. ÉTAT DES DETTES (en milliers d'euro)		DETTES (OU PARTIE DES DETTES)		
	Echéant dans l'année	ayant + d'1 an 5 ans au +	ayant + de 5 ans à courir	
<b>A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE</b>				
Dettes financières				
<b>4. Etablissements de crédit</b>	436	1 667	20 149	
Dettes commerciales				
Acomptes reçus sur commandes				
Autres dettes				
<b>TOTAL</b>	<b>436</b>	<b>1 667</b>	<b>20 149</b>	

B. DETTES GARANTIES		les pouvoirs publics belges	suretés réelles sur actifs	
DETTES (OU PARTIE DES DETTES) garanties par				
Dettes financières				
<b>4. Etablissements de crédit</b>	22 138			
Dettes commerciales				
Acomptes reçus sur commandes				
Dettes fiscales, salariales et sociales				
Autres dettes				
<b>TOTAL</b>	<b>22 138</b>			

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		Exercice
<b>1. Impôts</b>		
a) dettes fiscales échues		161
b) dettes fiscales non échues		887
c) dettes fiscales estimées		
<b>2. Rémunérations et charges sociales</b>		
a) dettes échues envers l'O.N.S.S.		
b) Autres dettes salariales et sociales		984

XI. COMPTES DE RÉGULARISATION (PASSIF) (en milliers d'euro)		Exercice
- intérêts sur l'emprunt		663
- subsides charges		2 199
- Emphytéose		6 626

# ANNEXES AU BILAN

## Compte de résultats

<b>XII. RÉSULTATS D'EXPLOITATION</b> (en milliers d'euro sauf C1)	<b>Exercice</b>	<b>Exercice précédent</b>
<b>B. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
dont :		
subsidés d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	8 561	9 107
<b>C1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE</b>		
a) Nombre total à la date de clôture	132	146
b) Effectif moyen du personnel calculé en temps plein	126,9	131,6
c) Nombre effectif d'heures prestées	181 924	182 662
<b>C2. FRAIS DE PERSONNEL</b>		
a) rémunérations et avantages sociaux directs	6423	6 134
b) cotisations patronales d'assurances sociales	2031	2 024
c) primes patronales pour assurances extra-légales		
d) autres frais de personnel	188	206
e) pensions		
<b>C3. PROVISIONS POUR PENSIONS</b>		
Dotations (+), utilisations et reprises (-)		
<b>D. RÉDUCTIONS DE VALEUR</b>		
1) sur stocks et commandes en cours		
2) sur créances commerciales		
actées	155	266
reprises	-92	-101
<b>E. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Constitution	3956	2 389
Utilisations et reprises	-8563	-3 177
<b>F. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	1335	1 282
Autres	1	25
<b>G. PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE</b>		
1. Nombre total à la date de clôture	5	5
2. Nombre moyen calculé en équivalent temps plein	4,5	4,5
Nombre effectif d'heures prestées	7 688	7 627
Frais pour l'entreprise	357	381
<b>XIII. RÉSULTATS FINANCIERS</b> (en milliers d'euro)	<b>Exercice</b>	<b>Exercice précédent</b>
<b>A. AUTRES PRODUITS FINANCIERS</b>		
- produits des actifs circulants		
- subsidés accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :		
subsidés en capital	2729	2 789
subsidés en intérêts		
<b>B. INTÉRÊTS ET CHARGES FINANCIÈRES PORTÉES À L'ACTIF</b>		
<b>C. RÉDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS</b>		
<b>E. AUTRES CHARGES FINANCIÈRES</b>		
- rente ville de Bruxelles	9	9
- divers		

<b>XIV. RÉSULTATS EXCEPTIONNELS</b> (en milliers d'euro)	<b>Exercice</b>	
<b>A. Ventilation des AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
s'ils sont importants		
- reprises de provisions		
- revenus d'exploitation d'exercices antérieurs	170	
<b>B. Ventilation des AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
si elles sont importantes		
- réductions de valeur sur immob corporelle		
- réductions de valeur sur immobilisation financière		
<b>XV. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT</b> (en milliers d'euro)	<b>Exercice</b>	
Organisme d'intérêt public soumis l'impôt des personnes morales		
<b>XVI. AUTRES TAXES ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS</b> (en milliers d'euro)	<b>Exercice</b>	<b>Exercice précédent</b>
<b>A. Taxe sur la valeur ajoutée, taxes d'égalisation et taxes spéciales portées en compte</b>		
1. à l'entreprise (déductibles)	754	684
2. par l'entreprise	1944	1 825
<b>B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :</b>		
1. précompte professionnel	1728	1 675
2. précompte mobilier		
<b>XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN</b> (en milliers d'euro)	<b>Exercice</b>	
<b>Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise, s'ils ne sont pas portés au bilan :</b>		
Caisse des dépôts et consignations	196	
Caisse des dépôts et consignations CSC	1 992	
Garanties bancaires	1 610	
Engagement d'acquisition et de cession d'immobilisations		
Débiteurs pour engagements de cession	1 189	
Engagement de cession	1 189	
<b>XIX. RELATIONS FINANCIÈRES AVEC LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS</b>	<b>Exercice</b>	
<b>D. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable :</b>		
aux administrateurs et gérants	70	

# BILAN SOCIAL

Numéro sous lequel l'entreprise est inscrite à l'Office National de Sécurité Social : 930149-48

A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL					
1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalent temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en équivalent temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	118,3	21,5	126,9 (ETP)	131,6 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	170 213	11 711	181 924,00 (T)	182 662 (T)
Frais de personnel (en euro)	102	7 826 872	815 313	8 642 185 (T)	8 364 667 (T)

2. A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalent temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105	114	18	122,3
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	101	18	109,3
Contrat à durée déterminée	111	10		10
Contrat de remplacement	113	3		3
c. Par sexe				
Homme	120	81	11	86,2
Femme	121	33	7	36,1
d. Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	10		10
Employés	131	60	12	66,5
Ouvriers	132	44	6	45,8

D. INTÉRIMAIRES ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE			
Au cours de l'exercice	Code	Intérimaires	Pers. mise à disposition
Nombre moyen	150		4,5
Nombre effectif d'heures prestées	151		7 688
Frais pour l'entreprise (en euros)	152		357 395

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE				
A. ENTRÉES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalent temps plein
1. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205	14		14
2. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	5		5
Contrat à durée déterminée	211	9		9
Contrat de remplacement	213			

B. SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalent temps plein
1. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305	18	6	19
2. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	8	6	9
Contrat à durée déterminée	311	10		10
Contrat de remplacement	313			
4. Par motif de fin de contrat				
Pension	340	3	2	4
Prépension	341			
Licenciement	342	5		5
Autre motif	343	10	4	10

D. INTÉRIMAIRES ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE				
	Codes	Nombre de travailleurs	Nombre d'heures	Coût (en euro)
Hommes	580	99	3720	170 956
Femmes	581	40	2729	125 414



# RÈGLES D'ÉVALUATION

## 1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux articles 28 à 81 de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 relatif aux comptes annuels des entreprises.

## 2. RÈGLES PARTICULIÈRES

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Aucune des immobilisations corporelles n'a fait l'objet de réévaluation durant l'exercice 2012 ; Elles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou de revient.

### AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont calculés suivant les normes en la matière (A.R. du 30/01/01). Ils consistent en un amortissement linéaire sans maintien d'une valeur résiduelle (c.à.d. avec maintien d'une valeur résiduelle de 0 %). Les amortissements pratiqués pendant l'exercice 2011 (Décision du Conseil d'Administration du 23/12/2011) le sont selon les taux suivants :

■ Ouvrages d'art .....	2%
■ Bâtiments administratifs .....	3%
■ Bâtiments et installations industriels .....	5%
■ Gros outillage .....	10%
■ Matériel d'exploitation (groupes électrogènes,pont) .....	10%
■ Mobilier de bureau .....	10%
■ Petit matériel (aspirateurs,petits compresseurs,..) .....	20%
■ Véhicules .....	20%
■ Matériel publicitaire et informatique .....	33%
■ Matériel de haute technologie (gsm,fax,postes de tel.) .....	33%
■ Immobilisations incorporelles .....	33%
■ Concession de droits réels .....	Durée résiduelle d'exploitation





## IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les participations enregistrées à leur valeur nominale sont maintenues pour cette valeur aussi longtemps qu'une variation de valeur durable n'est pas constatée.

## CRÉANCES À UN AN AU PLUS

Les créances commerciales sont enregistrées à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est appliquée lorsque la valeur de réalisation à la date du bilan est inférieure à la valeur comptable.

**La règle adoptée pour les créances douteuses est la suivante :**

- | Créances en retard de six mois à un an : ..... réduction de 25%
- | Créances en retard d'un an à un an et demi : ..... réduction de 50%
- | Créances en retard de plus d'un an et demi : ..... réduction de 100%

## PROVISIONS

Pour les grands travaux périodiques de dragages, une provision est annuellement prélevée tenant compte de l'importance de la charge qui devra être supportée au cours des prochaines années.

Pour les litiges dont l'issue est incertaine, des ajustements de provisions ont été opérés afin de couvrir ces risques à concurrence de 50 % de l'estimation du préjudice.

## COMPTES DE RÉGULARISATION

Afin que le compte de résultats reflète aussi fidèlement que possible le résultat de l'exercice, les charges encourues et non échues, de même que les produits acquis et non reçus à la date de clôture du bilan, sont comptabilisés en comptes de régularisation.

## GARANTIE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

La Région de Bruxelles-Capitale a accordé sa garantie pour le remboursement du principal, des intérêts et frais afférents à l'emprunt contracté pour les travaux d'assainissement de Carcoke auprès de la Banque Européenne d'Investissements (BEI). Elle nous les rembourse via la dotation annuelle.

# COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2012

CAPITAL SOUSCRIT	en EUR - Année 2012
Région de Bruxelles-Capitale	1 321 614,22
Ville de Bruxelles	760 487,75
Brinfin S.A.	83 453,85
Molenbeek-Saint-Jean	30 565,27
Schaerbeek	20 748,69
Saint-Gilles	16 509,71
Anderlecht	14 873,61
Saint-Josse-Ten-Noode	12 493,83
Ixelles	11 279,16
Koekelberg	3 346,56
Etterbeek	1 239,47
	<b>2 276 612,12</b>

CAPITAL NON APPELÉ	
Lors du 3 <sup>ème</sup> complément souscrit par la Région de Bruxelles Capitale, un montant de 3.377,67 € n'a pas été souscrit. Le montant initial de la souscription devait être de 275.161,81 € et le versement a été de 271.784,14 €	-3 377,67
<b>CAPITAL</b>	<b>2 273 234,45</b>

